

BULLETIN D'ADHÉSION

COMMENT
ÇA
MARCHE ?

L'année 2008 a été marquée par le lancement d'un tout nouveau bulletin d'adhésion où sont nettement différenciés : la cotisation statutaire et les formules de promotion, prestations de services que vous vend l'office de tourisme.

Mais concrètement, comment ça marche ?

La cotisation statutaire :

L'office de tourisme de Pouilly-sur-Loire et sa Région a pour missions principales l'accueil, la promotion, l'animation, et la coordination des actions touristiques sur son territoire de compétences, à savoir la Communauté de Communes Loire et Vignoble.

Organisé en association loi 1901, l'office de tourisme est administré par un conseil d'administration dont les membres actifs et bienfaiteurs sont élus par l'assemblée générale.

L'assemblée générale quant à elle est constituée des adhérents à l'association qui entendent et approuvent les rapports d'activité et comptable, votent le budget de l'exercice à venir, étudient toutes les questions et projets inscrits à l'ordre du jour.

Si vous souhaitez adhérer, participer à la vie de votre office de tourisme et manifester l'intérêt que vous portez au développement touristique et économique de votre commune: il vous suffit de vous acquitter d'une cotisation statutaire annuelle d'un montant de 10 euros minimum.

Les formules de promotion :

D'autre part, que vous soyez hébergeur, restaurateur, viticulteur, prestataire d'activité touristique, artisan ou commerçant, l'office de tourisme vous propose ses services via des formules de promotion adaptées à votre activité.

Par exemple, vous êtes propriétaire de chambres d'hôtes. Vous voulez bénéficier d'une présentation détaillée sur le site internet et la brochure d'accueil de l'office de tourisme, et être présenté dans notre espace d'accueil : il vous suffit de choisir la « formule promotion » et de nous faire suivre votre règlement de 40 euros.

Si vous souhaitez seulement que votre documentation soit présentée et votre activité détaillée dans notre espace d'accueil : choisissez la « formule contact » pour un montant de 20 euros.

Rien n'est donc plus simple que de bénéficier des services de promotion de l'office de tourisme : vous n'avez qu'à choisir la formule d'adhésion qui vous convient le mieux... et décider d'avoir un droit de regard et de vote sur les actions de votre office de tourisme !

Le bulletin d'adhésion 2009 vous sera envoyé suite à l'assemblée générale du 10 février.

POUR
EN
SAVOIR +

Contactez nous :

Office de tourisme de Pouilly/Loire et sa Région

17 Quai Jules Pabiot

58 150 Pouilly/Loire

Tél : 03 86 39 54 54

Mail : pouillysurloire@orange.fr